

Demande de versement anticipé

Encouragement à la propriété du logement avec des fonds issus de la prévoyance

N° du portefeuille Nom du portefeuille

Preneur de prévoyance

Monsieur Madame

Nom Prénom

Rue NPA, Lieu

Téléphone E-Mail

Date de naissance N° AVS

Etat civil célibataire marié (e) séparé (e) divorcé (e) veuf (ve) autre

Documents à joindre: copie de l'acte de mariage ou du livret de famille, copie du jugement de divorce

Avez-vous déjà bénéficié d'un versement anticipé? Non Oui, en date du Montant

Avez-vous, lors des 3 années précédentes, effectué un rachat d'années de cotisation? Non Oui, en date du Montant

Demande de versement anticipé (min. CHF 20'000.-)

A hauteur de CHF ou montant maximal disponible

Date de versement souhaitée

Adresse de la banque qui finance le projet

Nom Pers. responsable

Rue Téléphone

NPA, Lieu E-Mail

N° de compte/IBAN Titulaire du compte

(Adresse de paiement du vendeur, de l'institut de financement ou de l'organisme de construction) Pas de versement direct à la personne assurée!

- Utilisation: Construction de logement en propriété en tant que constructeur, respectivement avec un contrat d'entreprise
 Transformation/rénovations (uniquement possible pour les investissements qui augmentent/maintiennent la valeur)
 Achat de logement en propriété déjà construit
 Amortissement du crédit de construction dans le but d'acquérir un logement en propriété
 Amortissement de l'hypothèque sur mon propre logement en propriété
 Acquisition de parts d'une coopérative de construction et d'habitation

Objet Villa individuelle Appartement

Rue Feuille du registre foncier

NPA, Lieu N° du cadastre

Propriété individuelle Propriété commune (seulement possible avec le conjoint)

Copropriété Droit de superficie distinct et permanent

Date d'entrée

Charges / Hypothèque

| | | |
|--|-----|--|
| Prix d'achat ou prix de construction | CHF | |
| Hypothèque / Prêt sur le logement en propriété | CHF | |

Office du registre foncier compétent

| | | | |
|-----|--|-----------|--|
| Nom | | Téléphone | |
| Rue | | NPA, Lieu | |

Pour mes propres besoins: J'utilise, respectivement ma famille, l'objet qui correspond à mon / notre domicile ou à mon / notre lieu de résidence habituel.

Documents à joindre: attestation de domicile (disponible auprès de l'administration communale)

Pas de financement de logement de vacances ou de résidence secondaire!

Important:

Les versements pour l'acquisition de terrain constructible ou pour le financement des intérêts du crédit hypothécaire ne sont pas autorisés. Le versement sera effectué selon les dispositions légales, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la transmission du dossier complet, y compris de tous les documents nécessaires. Le versement concernant la construction ou l'acquisition d'un logement en propriété ne sera effectué qu'après inscription du transfert de propriété au registre foncier. Le versement concernant la construction ou l'acquisition d'un logement en propriété à l'étranger ne sera effectué qu'après réception de l'attestation du nouveau domicile.

Je prends connaissance du fait que, pour le traitement de cette demande, Tellco Fondation de libre passage prélève une commission conformément au Règlement des coûts. Je confirme avoir lu et compris les explications / informations et je consens à la mention, au registre foncier, de la restriction du droit d'aliéner selon l'art. 30e LPP. Les frais relatifs à cette mention sont à la charge de Tellco Fondation de libre passage. Nous nous réservons le droit de réclamer les documents originaux.

| | | |
|--------------|-----------------------|----------------------|
| | signature légalisée* | signature légalisée* |
| Lieu et date | Preneur de prévoyance | conjoint / e |
| | | |

* Par le notaire ou la commune.

Documents à fournir pour la demande de versement anticipé

Construction

- Contrat de vente et extrait du registre foncier*
- Contrat d'entreprise
- Permis de construire avec attestation de recours
- Attestation de domicile (après emménagement)

Achat

- Contrat de vente et extrait du registre foncier*
- Attestation de domicile (après emménagement)

Amortissement d'une hypothèque

- Extrait actuel du registre foncier*
- Attestation de domicile actuelle
- Confirmation de la banque concernant l'hypothèque et le fait qu'elle est actuellement amortissable du montant mentionné au début, y compris IBAN / coordonnées de paiement

Acquisition des parts sociales

- Parts sociales en version originale
- Confirmation et règlement de la coopérative de construction et d'habitation

Transformation / rénovations

- Extrait actuel du registre foncier*
- Attestation de domicile actuelle
- Documents relatifs à la transformation (offres, plans, permis de construire, etc.)

Si le bien immobilier se trouve à l'étranger ou si l'acheteur n'est pas de nationalité suisse: documents correspondants certifiés conformes, copie du passeport / de la carte d'identité et copie du livret pour étrangers.

* Pour les biens immobiliers situés en France: relevé de propriété.

Notice

Rénovations au moyen de la prévoyance professionnelle ou de la prévoyance liée (libre passage 2e pilier et pilier 3a)

L'Office fédéral des assurances sociales définit le principe selon lequel :

- la construction ou la rénovation d'un immeuble à l'aide d'un retrait anticipé doit avant tout servir pour l'habitation du preneur de prévoyance;
- ni les rénovations luxueuses ni celles insignifiantes ne sont en accord avec le but de la Loi sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance.

Conformément à ces principes, notre fondation a établi la liste suivante visant à informer sur les rénovations pouvant être financées au moyen de la prévoyance:

Financement de la rénovation POSSIBLE

- Rénovation de la surface habitée
- Cave
- Grenier, aménagement des combles
- Balcon / Terrasse
- Auvent à l'entrée
- Terrasse, pour autant qu'elle soit attenante à la maison
- Factures d'architectes, à condition qu'elles n'excèdent pas 20% du retrait
- Lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, etc., pour autant que la cuisine ait été entièrement rénovée
- Cheminée, à condition qu'elle fasse partie de l'installation de chauffage et qu'elle n'ait pas été rajoutée par la suite
- Panneaux solaires (pour la surface habitée)
- Chauffage / rénovation de la chaufferie
- Nouvelle salle de bain
- Renouvellement des fenêtres
- Rénovation du toit
- Rénovation des sols
- Rénovation de la façade (y c. volets roulants et volets)
- Jardin d'hiver

Financement de la rénovation IMPOSSIBLE

- Tout type de garage, de place de parking ou d'abri
- Travaux dans le jardin et aménagements extérieurs
- Piscines
- Sauna, salle de fitness
- Pergola
- Murs de soutènement
- Canalisation
- Mur antibruit
- Factures générales sans lien direct avec les travaux de rénovation
- Meubles
- Appartements de vacances et résidences secondaires
- Facturation d'une prestation propre (salaire)
- Toutes les taxes
- Factures de magasins de bricolage
- Les travaux de rénovation par les particuliers ne sont pas pris en charge
- Les préfinancements de rénovations ne sont pas autorisés
- Certains appareils électroménagers

Important:

Cette notice est à caractère purement informatif, la liste n'est pas exhaustive. Les offres d'artisans doivent être envoyées. Les travaux de rénovation par les particuliers ne sont pas pris en charge. Seules les factures datant de moins d'un an seront réglées.